



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT DES CARISTES 2022

ARTICLE 1.

Le Championnat des caristes est organisé par le Pôle d'Intelligence Logistique et AFTRAL Saint Quentin Fallavier. Cette nouvelle édition se déroulera en deux temps, sur deux lieux différents :

- **Le jeudi 31 mars à la CCI NORD ISERE (Villefontaine) pour l'épreuve théorique.**
- **Les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril au sein du centre de formation AFTRAL Saint Quentin Fallavier pour les épreuves pratiques.**

ARTICLE 2.

Le Championnat est ouvert à tous les caristes salarié(e)s d'entreprise de la logistique ainsi qu'aux agences d'emploi uniquement adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique.

Le cariste doit être titulaire du CACES pour participer aux épreuves.

Pour cette nouvelle édition, 3 catégories sont proposées :

- CACES Cat 1.A. – Transpalette électrique à conducteur porté
- **CACES Cat 3 – Chariot frontal à fourches**
- **CACES Cat 5 – Chariot à mât rétractable**

Le cariste ne postule qu'à une seule catégorie.

Chaque **entreprise de logistique** peut inscrire jusqu'à 3 caristes par catégorie soit, au total, jusqu'à 9 collaborateurs par entreprise. Pour les agences d'emploi adhérentes au Pôle d'Intelligence Logistique, elles peuvent inscrire qu'un cariste par catégorie.

L'entreprise doit formaliser les inscriptions [via le formulaire d'inscription en ligne](#).

Une liste d'attente sera mise en place pour toutes les demandes supplémentaires, par entreprise.

ARTICLE 3.

Les inscriptions seront clôturées le jeudi 24 mars.

ARTICLE 4.

Les candidat(e)s sont inscrit(e)s par les entreprises auprès du Pôle d'Intelligence Logistique [via le formulaire d'inscription en ligne](#), et en joignant impérativement une photocopie de leur CACES. Toute inscription incomplète et sans CACES ne sera pas prise en compte.

Par la suite, AFTRAL enverra les convocations aux différentes épreuves.

ARTICLE 5.

- **[Sélection – Epreuves théorique : Jeudi 31 Mars, à la CCI NORD ISERE \(Villefontaine\)](#)**

A réception de son inscription, le cariste et son responsable recevront une convocation pour le jeudi 31 Mars matin (10h) ou après-midi (14h). L'épreuve théorique se déroulera en temps limité.

- [Demi-finale – Epreuves techniques/pratiques : Mardi 19 ou Mercredi 20 avril, au centre de formation AFTRAL Saint Quentin Fallavier](#)

Les demi-finalistes seront convoqués les mardi 19 ou mercredi 20 avril après-midi (amplitude 13h à 18h)

Durée de l'épreuve pratique : 1 heure par candidat

Compte tenu des contraintes sanitaires, AFTRAL décidera du jour et de l'horaire de passage pour limiter le nombre de personnes présentes dans le Hall d'exercice.

- [Finale : Jeudi 21 avril, au centre de formation AFTRAL Saint Quentin Fallavier](#)

Les finalistes seront tous convoqués le jeudi 21 avril à 13h. La remise des prix se déroulera à 17h30.

ARTICLE 6.

Les frais de déplacement et de séjour, occasionnés par la présence du candidat(e) au Championnat des caristes 2022, sont à la charge du participant ou de son entreprise.

ARTICLE 7.

Les candidat(e)s doivent obligatoirement être munis des équipements de protection individuelle nécessaires (tenue de travail). En cas d'absence de chaussures de sécurité, le cariste ne sera pas autorisé à participer aux épreuves. L'inscription vaut autorisation de conduite pour les épreuves pratiques et acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8.

COVID !! Les candidat(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires imposées sur les deux lieux de déroulement des épreuves (CCI Nord Isère et AFTRAL Saint Quentin Fallavier) notamment avec le port du masque (aux normes) obligatoire et les règles de distanciation. En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, un pass sanitaire pourra être demandé.

En cas de non-respect des mesures imposées, le candidat(e) sera éliminé(e).

En cas d'évolution des contraintes sanitaires, le Pôle d'Intelligence Logistique et AFTRAL se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation sur son site.

ARTICLE 9.

Les candidat(e)s s'engagent à accepter et à respecter les termes de ce règlement in-extenso et sans restriction aucune, y compris les barèmes de notation relatifs aux différents parcours imposés et le résultat final proclamé après délibération par le Président du Jury. Le Jury est souverain. Sa composition est laissée à l'initiative de AFTRAL.

ARTICLE 10.

En s'inscrivant à cette édition, l'entreprise et son cariste s'engagent à participer à la totalité des épreuves.

ARTICLE 11.

Les prix décernés ne pourront être cumulés et sont identiques pour chaque catégorie :

- 1er Prix cariste : bons cadeaux 300 € + Pack gourmand
- 2ème Prix cariste : bons cadeaux 200 € + Pack gourmand
- 3ème Prix cariste : bons cadeaux 100 € + Pack gourmand

SIGNATURE DU CARISTE
Nom Prénom

SIGNATURE DU RESPONSABLE ENTREPRISE
Nom Prénom